

Vœu au Maire du 9^e arrondissement présenté par Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel relatif à la mise en place du nouveau système de cotation pour la sélection des demandeurs de logements sociaux.

Considérant l'adoption par le Conseil de Paris lors de sa séance des 16 et 17 juin 2014 du projet de délibération 2014 DLH 1081 relatif à la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux.

Considérant le souhait de la Ville de Paris de refonder son système d'attribution afin de garantir aux demandeurs encore plus de simplicité et de transparence, en mettant en place une grille de cotation de la demande, permettant de faire correspondre un certain nombre de points à des critères.

Considérant le lancement le 1^{er} octobre 2014 d'une première phase d'expérimentation de ce nouveau système de cotation pour le contingent de la Maire de Paris et de quelques arrondissements volontaires, avant une seconde phase de généralisation au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Considérant le rôle essentiel de la pré-sélection des dossiers de demandeurs de logement social dans l'efficacité et la transparence des attributions,

Considérant qu'aucune pré-sélection collective et transparente n'existe dans le 9^e arrondissement depuis l'adoption du nouveau règlement de la commission de désignation de candidats au logement social le 12 mai 2014,

Sur proposition de Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel, les élus émettent le vœu que le Maire du 9^e arrondissement :

- **demande à la Maire de Paris que le 9^e soit un arrondissement volontaire pour mettre en place, dès le 1^{er} octobre 2014, ce nouveau système de cotation de la demande de logement social dans cette première phase expérimentale,**
- **soumette au conseil du 9e arrondissement une modification du règlement de la commission de désignation de candidats au logement social intégrant une procédure collective et transparente pour la pré sélection des candidats proposés à la commission.**